

FORMATION DES CANDIDATS À LA FONCTION DE SÉLECTION FORMULAIRE D'INSCRIPTION - DIRECTEUR ADJOINT

à retourner avant le **1er octobre 2020** au
Centre de Formation Enseignement des Communes et des Provinces
Avenue des Gaulois, 32 à 1040 BRUXELLES
Fax : 02/ 734.69.71 ou par mail :
caroline.descamps@cecp.be ou formation.esahr.spe@cecp.be

Je soussigné(e) souhaite m'inscrire à la (aux) formation(s) suivante(s) :

- Niveau ESAHR
- Module administratif, matériel et financier (30h) ou déjà suivi en
- Module « éducatif et pédagogique » (30h) ou déjà suivi en
- Module relationnel (15h)¹ ou déjà suivi en

Coordonnées personnelles :

Nom ² :	Prénom :
Adresse privée :	
Code postal :	Localité :
GSM :	Numéro de matricule :
Email :	
Fonction actuelle ³ :	
Statut (définitif, temporaire, stagiaire) :	
Intitulé du titre pédagogique ³ (joindre une copie) :	

Coordonnées de l'école⁴ :

P.O. Commune de :	
Dénomination de l'école :	
Adresse école :	
Code postal :	Localité :
Tél. :	Numéro de matricule :
Email :	

¹ Ce module aura lieu les 28.01.21 + 01.02.21 + 05.02.21 + certification le 11.02.21

² Pour le personnel féminin, veuillez inscrire votre nom de jeune fille.

³ Si vous exercez plusieurs fonctions dans différents établissements, précisez-les en joignant plusieurs cadres.

⁴ Il y a lieu d'entendre par « titre pédagogique » les titres suivants : a) bachelier - instituteur préscolaire ou diplôme d'instituteur gardien ou maternel ou préscolaire ; b) bachelier - instituteur primaire ou diplôme d'instituteur primaire ; c) bachelier - agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (AESI) ou diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (AESI) ; d) bachelier - agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) ou diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) ; e) certificat d'aptitude pédagogique (CAP) ; f) diplôme d'aptitude pédagogique ou diplôme d'aptitudes pédagogiques (DAP) ; g) certificat des cours normaux techniques moyens (CNTM) ; h) certificat des cours normaux d'aptitude à l'enseignement spécialisé ; i) certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES) ; j) certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement (CAPE) ; k) diplôme d'aptitude pédagogique à l'enseignement (DAPE) ; l) certificat d'aptitude à l'enseignement des arts plastiques (C.A.E.A.P.) ; m) master à finalité didactique.

Je déclare :

remplir les conditions d'accès à la fonction, prévues par le décret du 06 juin 1994 à l'article 42 §2, à savoir :

1° être porteur d'un titre du niveau supérieur du 1er degré au moins ; dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, les membres du personnel enseignant des disciplines pour lesquelles n'existe pas de formation délivrant un titre de niveau supérieur du 1er degré, peuvent se voir confier l'exercice de la fonction de directeur adjoint pour autant qu'ils soient porteurs d'un des titres visés aux articles 105 à 108, point a) ou b), du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française ;

2° être porteur d'un des titres pédagogiques listés à l'article 100 du décret du 2 février 2007.

- OUI
- NON

postuler pour

- un emploi non vacant
- un emploi temporairement vacant
- un emploi définitivement vacant

occuper actuellement un emploi de directeur/trice adjoint(e) :

- OUI
- NON

Si oui, l'emploi est :

- temporairement vacant depuis le ... /... /...
- définitivement vacant depuis le ... /... /...

Toute déclaration inexacte entraînera la radiation de mon inscription.

Certifié sincère et exact.

Date

Signature